

« Pour que vive la République laïque en Haute-Garonne »

La France est une République laïque. Ce principe fondateur s'est profondément enraciné dans le fonctionnement de nos institutions grâce à la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905 qui induit notamment la sécularisation de l'école.

Bien que solennellement affirmée par l'article premier de notre Constitution, la laïcité fait l'objet d'une véritable mise à l'épreuve aujourd'hui. Les raisons de cette dégradation sont multiples : les difficultés socio-économiques, les conditions de vie dans certains de nos quartiers, le décrochage scolaire, le chômage, notamment des jeunes, les difficultés d'intégration, le sentiment éprouvé par beaucoup de ceux qui habitent sur notre territoire d'être l'objet de discriminations, les tensions internationales... Autant de facteurs qui concourent à la perte des repères et à la défiance qu'expriment certains de nos concitoyens face aux valeurs de la République.

Le maintien de ces valeurs républicaines repose donc plus que jamais sur le strict respect du principe de laïcité qui seul permet de conjuguer l'unité de la République, une et indivisible, et la diversité du peuple français, dépassant de loin la simple coexistence de communautés établies dans leur différences. La laïcité est une ouverture, une tolérance, le socle commun à la cohésion sociale, une garantie essentielle de notre vivre-ensemble.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que, plus qu'un droit, la laïcité est une exigence, seule capable de servir les valeurs fondatrices de notre République au bénéfice de l'ensemble des citoyens : la liberté de conscience ; l'égalité de droits et de devoirs ; la fraternité ; le souci constant de l'intérêt général. A ce titre, la laïcité ne saurait être interprétée comme une contrainte ou un carcan idéologique alors même qu'elle garantit à chacun la liberté de forger son propre sens critique et de cultiver son jugement autonome, loin des considérations religieuses ou politiques.

Il est temps de restaurer l'autorité républicaine. Il est temps de réaffirmer le caractère émancipateur des principes de laïcité, de liberté, d'égalité, de fraternité qui permettent de différencier l'esprit critique de la stigmatisation, la culture du culte, la fermeté du droit de la violence arbitraire ; c'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'agir, tout particulièrement à l'école.

Le collège doit contribuer activement à cette mission en garantissant notamment la formation des futurs citoyens. Cette éducation à la citoyenneté passe par l'appropriation des valeurs républicaines et civiques.

C'est pour réaliser cette ambition politique, pour que vivent pleinement la République et ses valeurs que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé de mettre en œuvre, dès la rentrée scolaire 2016, à destination de tous les collégiens du territoire, un « Parcours Laïque et Citoyen ». Le terme de « parcours » est utilisé à dessein parce qu'il est un chemin, un itinéraire à suivre pour devenir un citoyen éclairé. Ce parcours est destiné à accompagner progressivement les collégiens à devenir des citoyens autonomes, engagés, actifs et ouverts sur le monde.

Nous souhaitons que soient mis en place des dispositifs innovants d'apprentissage et d'appropriation des valeurs de la République constitués d'actions concrètes au cœur desquelles seront déclinées les valeurs de citoyenneté inspirées notamment de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : la liberté des uns qui s'arrête là où commence celle des autres, qui permet de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, la liberté d'opinion, d'expression, de culte ; l'égalité devant la loi, l'égalité des chances contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité entre les femmes et les hommes ; la fraternité comme l'entraide sociale, la solidarité, le respect de soi-même et des autres, l'engagement ; la laïcité comme garantie d'une impartialité vis-à-vis des croyances, le choix de croire ou ne pas croire ; les symboles de la République comme le drapeau français, la Marseillaise, Marianne...

Les actions initiées par le Conseil départemental s'inscriront dans une logique de « co-éducation », en collaboration avec l'Education Nationale, et seront menées dans les collèges en complément des programmes éducatifs pendant le temps scolaire et périscolaire.